

L'honorable député se souviendra que je n'ai jamais condamné ces ouvrages ; mais j'ai condamné le chef du gouvernement d'alors (M. Mackenzie), qui annonçait à la Chambre la construction de 224 milles de chemin à l'ouest de Port-Arthur, pour la moitié du prix par mille de ce qu'avait coûté le chemin de fer Intercolonial. C'est ce que j'ai condamné, et quand cette déclaration fut faite à la Chambre, en 1877, elle ne fut pas contredite. L'ex-premier ministre déclara que ces 224 milles de chemin de fer étaient construits à l'ouest de Port-Arthur ; qu'ils étaient donnés à l'entreprise ; qu'ils coûteraient seulement par mille la moitié de ce qu'a coûté le chemin de fer Intercolonial, et que l'ouvrage serait aussi bien exécuté que sur ce dernier chemin.

L'ex-premier ministre visita ensuite mon propre comté et fit la même déclaration en public ; mais je crus devoir la réfuter dans quelques-unes de ses parties, en m'appuyant sur ce que je connaissais de l'Intercolonial. Je fis voir que les 224 milles en question n'avaient pas été construits comme l'Intercolonial ; qu'ils étaient en grande partie construits en ouvrages en bois et que le contrat stipulait un tel genre d'ouvrages sur les ravins. Je ne désapprouvais pas précisément ces chevalets, ou ces ponts de bois, mais je ne voulais pas souffrir une déclaration pouvant faire croire au pays que l'ex-premier ministre, par son habileté et son économie, fût capable de construire le chemin en question pour la moitié du prix de l'Intercolonial. Je n'ai rien de plus à dire, si ce n'est que mon intention est uniquement de rendre justice au chemin de fer du Pacifique, et que c'est pour faciliter la production du rapport demandé par l'honorable député, que j'ai proposé en amendement que les constructions permanentes sur la ligne fussent mentionnées dans le rapport.

M. CAMERON (Huron) : Je ne comprends pas pourquoi l'on fait autant de bruit parmi les honorables députés de la droite sur une question si peu importante. Il me semble que la demande faite est le procédé parlementaire le plus simple et le plus ordinaire. Mon honorable ami d'Ontario-Ouest (M. Edgar) a demandé par une motion certains documents, dont la production, personne ne le supposait, ne pouvait être refusée. Mais nous nous sommes trompés. D'abord, le ministre de la marine et des pêcheries est venu à la rescousse du gouvernement, et le député ministre des chemins de fer a pris ensuite leur défense. Pourquoi, M. l'Orateur, faut-il deux ministres pour remplir la place de l'ex-ministre des chemins de fer et qu'ils n'y réussissent même pas. Et qu'est-ce que tout ce bruit ? Pourquoi ces honorables messieurs refusent-ils les informations demandées ?

Pourquoi le ministre de la marine et des pêcheries, agissant comme sous-ministre des chemins de fer, refuse-t-il de donner des informations ? Y a-t-il quelque chose à cacher ? Il nous répond que non. Y a-t-il quelque chose que le public doit ignorer ? Il nous répond toujours dans la négative. Alors, pourquoi refuser ces informations à la Chambre et au pays ? L'honorable député a fait une singulière déclaration. Il nous dit que si l'amendement est adopté nous obtiendrons plus promptement les documents que si la motion principale l'était. Il voudrait nous faire croire que l'on peut donner les mêmes informations sur 300 milles de chemin de fer que sur 3,000 milles, et qu'il ne faudrait pas une heure de plus dans un cas que dans l'autre. L'honorable ministre doit savoir que cette prétention ne pèse pas le poids et qu'elle est inexacte.

Il doit savoir que l'information demandée par l'honorable député d'Ontario-Ouest (M. Edgar), peut-être préparée en peu de temps, tandis qu'il en faudrait beaucoup pour des informations sur une étendue de chemin de près de 3,000 milles. L'honorable ministre déclare, de plus, qu'il n'y a rien à cacher, et que le gouvernement désire soumettre au parlement toutes les informations qu'il possède. Permettez-moi de demander à l'honorable ministre s'il a lu l'amende-

ment d'aujourd'hui et s'il l'a comparé avec la motion principale. Je suis convaincu que si l'honorable ministre de la marine et des pêcheries avait lu l'amendement avec un tant soit peu de soin—et je suis heureux de voir qu'il le lit présentement—il serait arrivé immédiatement à la conclusion que sa prétention n'était aucunement justifiée par les faits. S'il lit le troisième paragraphe de la motion principale, il s'apercevra qu'il en a détruit le sens, et qu'il en a retranché les trois quarts.

Il a biffé tous les mots après les mots "à l'ouest" ; il a fait disparaître la substance de la motion, et n'a laissé qu'une phraséologie vide, qui serait d'un faible usage à l'honorable député d'Ontario-Ouest, ou à la Chambre.

M. McLELAN : J'ai laissé dans la résolution toutes constructions permanentes.

M. CAMERON : Pourquoi retrancher les constructions temporaires ? Dans quel but ? Est-ce, comme cela a été dit, dans le but de cacher les vrais faits ? L'honorable ministre déclare qu'il a proposé l'amendement, afin que la Chambre et le pays ne fussent pas induits en erreur.

Croit-il que le peuple soit si aveugle, si ignorant, qu'il ne puisse distinguer entre les constructions temporaires et les constructions permanentes ? Ce n'est pas la raison pour laquelle l'honorable ministre a refusé de donner l'information demandée. Cette raison est-elle celle mentionnée par l'honorable député d'Ontario-Ouest (M. Edgar), savoir, que le gouvernement paie pour les constructions temporaires le même prix que pour les permanentes ? J'espère qu'il n'en est pas ainsi ; mais la conduite du ministre de la marine semblerait l'indiquer. Le gouvernement nous dit qu'il est disposé à nous procurer toutes les informations, et, cependant, quand nous les demandons, il s'abstient de nous en faire connaître la moins importante.

Depuis le premier jour jusqu'à aujourd'hui, le gouvernement a eu à s'occuper du chemin de fer du Pacifique ; mais les moindres informations propres à jeter du jour sur les rapports de la compagnie du Pacifique avec le gouvernement, ou sur les rapports du gouvernement avec la compagnie du Pacifique, ont été refusées systématiquement et avec persistance par les honorables membres de la droite. On nous a fait voter des millions en nous laissant dans les ténèbres. Je me souviens, et il n'y a pas longtemps, lorsque nous accordions à cette compagnie une subvention de \$30,000,000, que mon honorable ami proposa, en ma présence, une résolution demandant des informations plus détaillées avant de voter cette somme. Mais cette proposition fut rejetée par le gouvernement et ses partisans, et parmi ceux qui la rejetèrent, se trouve l'honorable secrétaire d'Etat (M. Chappleau), qui a déclaré que le gouvernement n'avait rien à cacher. Dans la même occasion, M. l'Orateur, je proposai un amendement à la proposition du gouvernement, qui accordait cette aide, et je demandais dans cet amendement qu'afin d'obtenir des informations additionnelles,

Un comité spécial fût nommé pour faire une enquête complète sur la condition et les affaires de la compagnie, et particulièrement sur ses opérations de bourse, sur ses contrats de construction, sur le coût des travaux exécutés et sur ce que devaient coûter les travaux restant à faire.

Cet amendement fut-il adopté ? Non, M. l'Orateur. Le vote sur la question fut pris sans que ces informations fussent données, et le gouvernement, avec sa majorité et l'assistance du secrétaire d'Etat, rejeta cet amendement, la Chambre procédant à l'adoption ; et on nous demande de procéder de la même manière aujourd'hui. Si le gouvernement nous refuse les informations que nous avons le droit d'avoir, l'impression sera que ce refus a quelque motif inavouable. Je ne puis comprendre pourquoi le gouvernement placerait cette Chambre dans une fautive position, en refusant à un honorable député les informations qu'il demande. Je suis d'accord avec mon honorable ami, et je présume que cette motion sera rejetée, comme l'a été auparavant toute propo-